



















PRÉAMBULE

Un nouveau contexte

La COP21 a suscité une mobilisation sans précédent des acteurs économiques et financiers en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Dès mai 2015, à l'occasion du **Climate Finance Day** organisé à l'UNESCO, de nombreux engagements ont été pris par les institutions financières françaises, et les fédérations et organisations représentatives des acteurs de la Place de Paris ont annoncé une déclaration commune sur le changement climatique :

« Les financements, les prestations en matière d'assurance et les investissements engagés aujourd'hui, auront un rôle majeur à jouer dans la transition vers une économie moins carbonée. Il est essentiel de renforcer la capacité d'évaluation des implications du changement climatique dans ces trois domaines et à chercher à en minimiser les effets négatifs et à optimiser les effets positifs sur les émissions de gaz à effet de serre. »

Forte de sa crédibilité et de ses engagements, la France a montré sa capacité à mobiliser la communauté internationale pour conclure, en décembre 2015 à Paris, un accord ambitieux que les pays signataires, mais également les acteurs économiques et financiers, doivent dorénavant mettre en œuvre.

La Place financière de Paris a su développer, depuis 15 ans, un savoir-faire et une expertise reconnus qui témoignent de sa vitalité et de sa capacité d'innovation en matière de finance verte et durable. Ces nombreux atouts, la variété des approches et la richesse des solutions proposées ont permis à un certain nombre d'entreprises françaises d'être aujourd'hui leaders sur des sujets clés : soutien au développement des énergies renouvelables, de l'innovation technologique et de l'efficacité énergétique, restriction significative du soutien au secteur du charbon (décarbonation des portefeuilles et financement) et mesure du risque carbone, investissements verts et green bonds, Investissement Responsable (IR) et Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), recherche ESG, engagement actionnarial, etc.

Un nouveau cadre réglementaire

La France est le 1er pays au monde à s'être doté en août 2015 d'une règlementation ambitieuse pour stimuler le financement de la transition énergétique et écologique. L'article 173 de la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte demande aux investisseurs institutionnels comme aux sociétés de gestion de décrire, à compter de leurs rapports annuels 2016, comment ils intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion d'actifs et de préciser la manière dont celle-ci s'inscrit dans la lutte contre le changement climatique. Les réflexions sur l'empreinte carbone et la mise en place d'un prix du carbone y contribuent également.

Cette loi engage, par ailleurs, le gouvernement français à proposer une méthode d'élaboration de scénarii climat sur lesquels tester la résilience des établissements de crédit.

En parallèle de cette loi, la France a également mis en place deux labels : le label TEEC (Transition énergétique et écologique pour le climat) et le label ISR (Investissement Socialement Responsable). Le label TEEC qualifie les actifs détenus via des fonds d'investissements à travers un référentiel comportant un certain nombre de critères sélectifs. Le label ISR permet, de son côté, de mettre en avant les fonds investis dans des entreprises intégrant des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Une nouvelle étape

Le développement de ces initiatives doit permettre de sensibiliser les particuliers aux risques climatiques en leur offrant la possibilité de choisir des produits d'épargne qui prennent en compte les enjeux environnementaux : assurance-vie, organismes de placement collectif (OPC), épargne salariale...

L'enjeu aujourd'hui est, à la fois, de mieux informer les épargnants sur la maîtrise du risque climatique et de les associer aux opportunités liées au financement de la transition énergétique.

OS ENGAGEMENTS

ans le prolongement de la Déclaration des acteurs de la Place Financière de Paris de mai 2015 et des engagements de la COP21, nous, fédérations professionnelles et organisations représentatives des acteurs de la Place de Paris, souhaitons marquer une nouvelle étape dans notre mobilisation en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Prenant appui sur l'article 173 de la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte ainsi que sur les labels TEEC et ISR, et dans un contexte de mobilisation internationale, nous encourageons les acteurs financiers de la Place de Paris (investisseurs institutionnels, sociétés d'assurance, banques, sociétés de gestion d'actifs), à poursuivre et accélérer leur mobilisation et nous nous engageons à inciter nos membres à :

- Paris à l'occasion de l'Accord de Paris à l'occasion de la COP22 à Marrakech et accélérer leur contribution à des financements verts d'infrastructures à l'international et aux émissions de green bonds, dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud, dans le respect des intérêts de l'épargnant. Ils ont à ce titre un rôle central dans le financement de l'économie, notamment par leur mission de transformation de l'épargne en investissements de long terme, qui occupent une place majeure dans la transition vers une économie moins carbonée.
- ▶ Favoriser l'affichage des stratégies bas carbone mises en œuvre par les acteurs mobilisés par l'article 173 (établissements de crédit, gestionnaires d'actifs et investisseurs institutionnels) et communiquer de manière pédagogique sur leurs contributions en faveur du climat, notamment sur la manière dont le risque climatique est pris en compte dans leurs décisions d'investissement et de financement.
- Mettre en place un dialogue constructif avec les entreprises dans lesquelles ils investissent ou qu'ils financent afin de favoriser la réduction de leur empreinte carbone et améliorer la qualité de l'information fournie sur les émissions de gaz à effet de serre de ces dernières.



Suivre collectivement – notamment avec l'appui des fédérations professionnelles – le déploiement des approches méthodologiques mises en œuvre sur la mesure du risque carbone par les investisseurs institutionnels et par les établissements de crédit. Capitalisant sur la diversité et la richesse de ces approches, il s'agit de faciliter, à terme, l'émergence des meilleures pratiques et outils de mesure des risques climatiques (baromètres, guides professionnels d'application...) dans une perspective d'amélioration continue et afin de nourrir les réflexions des groupes de travail internationaux.

▶ Encourager le partage d'expérience entre institutions au sein des fédérations professionnelles pour permettre à tous les acteurs financiers de participer – dans la mesure de la nature de leurs activités, de leur taille et de leurs moyens – à cet engagement collectif. Une période d'adaptation aux nouvelles exigences va permettre de consolider les bonnes pratiques et de les diffuser largement.

Intensifier les échanges avec les pouvoirs publics et les régulateurs pour créer un cadre favorable à la lutte contre le changement climatique. Afin de permettre aux acteurs financiers de mettre en œuvre ces engagements, nous attendons des pouvoirs publics et /ou des régulateurs qu'ils créent un environnement à même de favoriser l'orientation des capitaux vers une économie bas carbone et avec un risque climatique limité, et qu'ils mettent en place des mesures incitatives, en particulier sur la détermination d'un prix du carbone et sur un traitement prudentiel préférentiel pour les investissements et financements verts.

















